

## Régie Communautaire du Cinéma Débat d'Orientation Budgétaire 2022

### **1. Résultats de l'exercice 2021**

Sous réserve des résultats officiels à valider conjointement avec la Trésorerie des Mureaux, l'exercice 2021 du budget de la régie communautaire du cinéma se clôturerait avec un excédent global d'environ 55 K€ incluant les restes à réaliser en recettes et dépenses sur 2022 (pour mémoire, l'année 2020 s'est terminée avec un excédent de 56 K€).

#### **EXPLOITATION**

La section d'exploitation afficherait en 2021 un excédent de clôture d'environ 26 K€ (29 K€ en 2020).

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par la pandémie de COVID-19, qui a conduit à la fermeture des salles de cinéma pendant 138 jours, à la mise en place de jauges et couvre-feu lors de la réouverture le 19 mai jusqu'au 30 juin (initialement 35% de la capacité de la salle et couvre-feu à 21h puis, à compter du 9 juin, 65% de la capacité et couvre-feu à 23h).

Notre cinéma a enregistré 14 286 entrées en 2021, soit une fréquentation un peu en-dessous de la moitié de la fréquentation annuelle habituelle, mais supérieure à celle de 2020. Celle-ci était de 10 185 entrées en 2020, 33 718 en 2019, 30 828 en 2018, 31 477 en 2017 et 32 620 en 2016.

Comparaison avec la fréquentation au niveau national :

Fréquentation 2021 :

Notre cinéma : +40,27% par rapport à 2020 et -57,63% par rapport à 2019.

Niveau national : +48% par rapport à 2020 et -55% par rapport à 2019.

Fréquentation du 15 mai au 31 décembre 2021 :

Notre cinéma : -25,87% par rapport à la même période en 2019.

Niveau national : -25% par rapport à la même période en 2019.

Il faut noter qu'en 2019 nous avons battu tous les records : la fréquentation de notre salle était de +9,37% par rapport à 2018 alors qu'au niveau national elle n'était que de +6% par rapport à 2018.

Toutefois, nous nous en sommes bien sortis budgétairement en 2021 pour les raisons suivantes :

- Comme en 2020, nous avons pu bénéficier du dispositif d'activité partielle pour notre cinéma. Nous avons ainsi été remboursés par l'Etat de la quasi-totalité des charges de personnel durant la fermeture de notre salle, 16% seulement des salaires bruts restant à notre charge.
- Nous avons obtenu des aides du CNC (Centre National du Cinéma) suite à la crise sanitaire :
  - Fonds de sauvegarde : 1 817 €
  - Aide transversale de compensation de baisse d'activité : 5 833 €

A nouveau, nous avons sollicité de la Communauté de Communes une subvention moins importante que celle prévue au budget primitif 2021 : 40 K€ contre 47 K€ budgétés. Pour rappel, la CLECT avait enregistré une subvention de 69 K€ comme dépense transférée 2013. Ceci constitue donc un gain net de 29 K€ pour le budget communautaire 2021.

Evolution de la subvention communale puis intercommunale ces neuf dernières années :

- 2010 : 103 K€
- 2011 : 75 K€
- 2012 : 69 K€ (base CLECT constante)
- 2013 : 59 K€
- 2014 : 59 K€
- 2015 : 57 K€
- 2016 : 50 K€
- 2017 : 48 K€
- 2018 : 50 K€
- 2019 : 47 K€
- 2020 : 40 K€
- 2021 : 40 K€

Ceci porte à 171 K€ le bénéfice cumulé pour la CC Gally Mauldre, à la charge de la commune de Maule, et ce depuis le transfert de la compétence cinéma en 2013.

## **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement afficherait un excédent de clôture d'environ 29 K€, restes à réaliser inclus (35 K€ en 2020).

### **Dépenses d'investissement réalisées en 2021 :**

- Changement de la caisse automatique et du scanner : 2 950 €
- Remplacement de certaines lunettes actives 3D : 1 075 € (restes à réaliser 2019)
- Achat d'une lampe pour le projecteur : 981 €
- Remplacement du PC portable pour piloter le projecteur : 840 €
- Achat d'un onduleur pour l'appareil de projection : 205 €
- Achat d'un disque dur pour le PC du bureau : 108 €
- Achat d'un smartphone pour vérification des pass sanitaires : 83 €

## **2. Orientations 2022**

Nous élaborerons notre budget primitif 2022 avec un optimisme prudent. Nous espérons atteindre un meilleur taux de fréquentation que les deux années précédentes mais nous n'atteindrons probablement pas encore notre fréquentation habituelle d'avant la crise sanitaire. A ce stade une tendance de l'ordre de 25 000 entrées en 2022 nous paraît être un pari positif.

### **EXPLOITATION**

#### **Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :**

Le cinéma fonctionne avec 5 agents :

- 2 assistants-directeurs à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel (environ 40 heures par mois)
- 2 hôtesses d'accueil à temps partiel (environ 10 heures et 20 heures par mois)

Il n'est pas envisagé pour le moment d'augmenter ou de réduire ce nombre.

En section d'exploitation, nous élaborerons le budget primitif 2022 en nous basant sur un nombre d'entrées supérieur à celui réalisé en 2022 mais inférieur à la fréquentation moyenne des années précédentes.

Par ailleurs, nous n'envisageons pas de modifier les tarifs d'entrée.

Une demande sera faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses de location et de maintenance de matériel effectuées les années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

La subvention culturelle communautaire pourrait varier entre 43 K€ et 50 K€. Son montant sera affiné pour le budget primitif.

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses :**

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Achat de 2 lampes pour le projecteur (chaque année)
- Rénovation de certains fauteuils de la salle (housses + assises)
- Amélioration de l'éclairage des intervenants dans la salle
- Amélioration du site internet
- Achat de lampes pour le bureau et le hall
- Achat de deux micros

Cette liste sera affinée pour le budget primitif, après en avoir chiffré le coût (environ 8 K€).

### **Engagements pluriannuels :**

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu ou voté à ce jour.

### **Structure et gestion de la dette :**

Il n'y a pas de dette à inscrire au budget. Nous n'aurons plus à rembourser au CNC la part de l'avance reçue des distributeurs suite à la numérisation de notre salle de cinéma en 2011.

En effet, suite à la crise sanitaire, le CNC a dispensé les cinémas de rembourser la part des avances restant à rembourser sur les contributions perçues pour les films programmés en 2019, 2020 et 2021, date de la fin prévue du dispositif. Sur les 25 200 € d'avance reçus du CNC, seulement 7 240 € ont été remboursés. Les 17 960 € restants sont considérés comme une subvention définitive du CNC.

### **Recettes :**

Une demande sera faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses d'investissement effectuées les années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

## **3. Dispositions programmatrices**

### **1. Objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Estimation 2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
<b>Dépenses</b>	244 857 €	141 059 €	157 613 €	232 000 €	245 000 €
<b>Evolution</b>	+ 3,09%	- 42,39%	+ 11,74%	+ 47,20%	+ 5,60%

### **2. Objectif concernant l'évolution du besoin de financement annuel**

Le budget du cinéma présentant un excédent d'investissement important, nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt dans les prochaines années.

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Estimation 2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Objectif 2023</b>
<b>Besoin de financement annuel</b>	0	0	0	0	0
<b>Evolution</b>		0	0	0	0